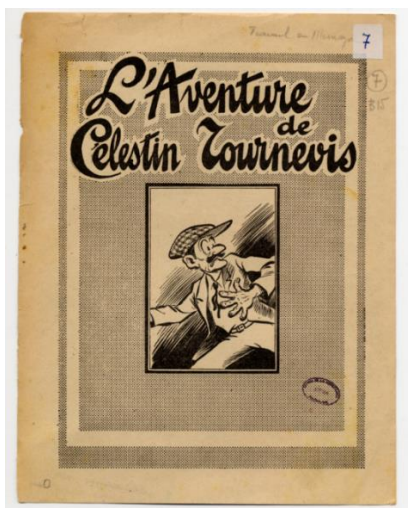


### III/ Travailler pour l'Allemagne et en Allemagne : les volontaires et le Service de Travail Obligatoire

#### A/ Les volontaires et la Relève

La guerre continue pour l'Allemagne notamment sur le Front russe, le besoin de main-d'œuvre se fait très pressant pour les usines allemandes. La main-d'œuvre étrangère remplace dans les usines les conscrits enrôlés dans la *Wehrmacht*. Dès 1941, Goering met en place le volontariat. Le régime de Vichy demande aux ouvriers de se porter volontaires pour aller directement travailler dans les usines en Allemagne. Entre juin 1942 et septembre 1942, la Relève est mise en place pour motiver les ouvriers. Elle consiste à libérer un prisonnier pour trois départs volontaires. La propagande s'appuie sur de nombreux arguments : un travail bien payé, une nourriture suffisante, une découverte de l'Allemagne, des libérations de prisonniers de guerre, une liberté totale, des loisirs diversifiés, des allocations, des assurances, des congés comme nous pouvons le lire dans la bande dessinée de propagande ci-dessous. Cette propagande repose sur la compassion et la solidarité ouvrière : « **travailler et souffrir pour expier** » : voici ce que l'Allemagne et le régime de Vichy demandent aux ouvriers.



**Figure 29- Bande dessinée de propagande pour le travail volontaire en Allemagne<sup>216</sup>**

<sup>216</sup> Frick (dessinateur), *L'aventure de Célestin Tournevis*, Dépliant de 8 pages édité par L'Etat français, 1942, Coll. Musée de la résistance nationale à Champigny-sur-Marne (voir annexe 2).

En général, les ouvriers partent pour de meilleurs salaires (les salaires sont gelés depuis 1940), pour une adhésion à l'idéologie nationale socialiste et pour la sécurité. L'Allemagne n'étant pas bombardée, les ouvriers craignent moins de mourir en faisant leur travail. Les ouvriers de Gnome et Rhône sont engagés par les usines B.M.W. à Berlin et à Munich. Le 10 août 1942, dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires nous pouvons lire : « Dans le 2<sup>ème</sup> semestre 1942, un certain nombre de nos ouvriers ont été appelés par la Relève, la plupart d'entre eux ont été affectés sur notre demande dans la même usine. Nous nous tenons constamment en relation avec eux tous et nous faisons de notre mieux pour les aider et maintenir chez eux et leurs esprits de confiance dans la maison dont ils ont dû s'éloigner »<sup>217</sup>. Les ouvriers partis pour la Relève ont en effet droit aux congés payés, mais nous pouvons relever que sur une liste d'ouvriers partis pour la Relève en octobre 1942, il est écrit de ne pas payer les congés payés si les ouvriers ne les réclament pas<sup>218</sup>.

PARIS LE 21 OCTOBRE 1942.

- POUR CEUX QUI PARTENT VENDREDI 23 OCTOBRE 1942.

RENDEZ VOUS AU RESTAURANT DE L'USINE AVEC LEURS BAGAGES  
A 9 Heures. (Distribution d'un petit déjeuner et d'un  
Casse Croute )

-----

Ceux qui partent VENDREDI 23 OCTOBRE, et qui ne peuvent  
se trouver à l'Usine au Restaurant à 9 Heures, RENDEZ  
VOUS GARE DE L'EST A 10 H. GRANDE SALLE -DISTRIBUTION  
DE BILLETS POUR LES GRANDES LIGNES. COTE GAUCHE DE LA  
CROIX ROUGE. ( Distribution d'un casse croute. )

Figure 30- Description du départ pour la Relève<sup>219</sup>

<sup>217</sup> Gérome, *De Gnome et Rhône à la SNECMA, la traversée de la guerre*, Le temps des Cerises, 140 pages.

<sup>218</sup> Liste des ouvriers partis pour la Relève, 26 octobre 1943, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 15.

<sup>219</sup> Description pour le départ du ST.O., 21 octobre 1942, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 6.

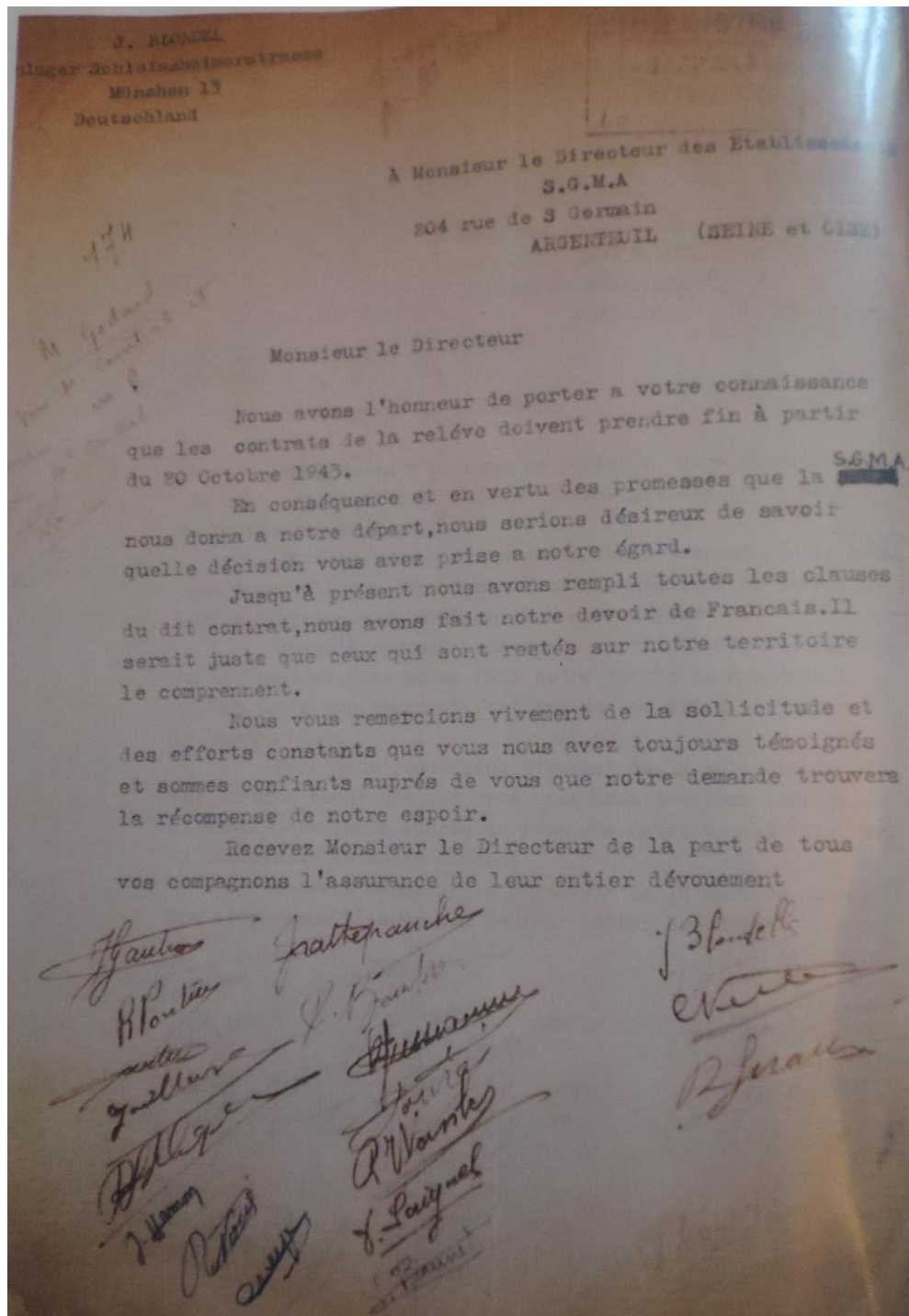


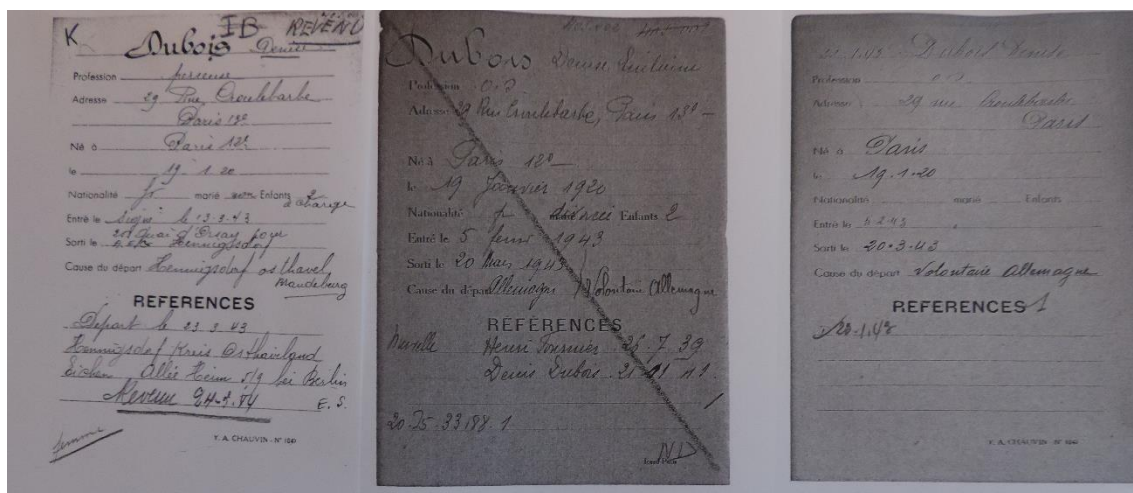
Figure 31- Lettre d'ouvriers volontaires<sup>220</sup>

Dans cette lettre, nous percevons les incertitudes des ouvriers de Gnome et Rhône en Allemagne : ils ne savent pas quand ils vont rentrer et malgré le fait que les dirigeants des usines expliquent qu'ils suivent de près leurs ouvriers, nous comprenons les peurs ressenties par ces ouvriers. Ils expliquent avoir fait

<sup>220</sup> Lettre d'ouvriers partis pour la Relève, 28 aout 1943, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 17.

leur « **devoir de Français. Il serait juste que ceux qui sont restés sur notre territoire le comprennent** ». Par cette phrase, ces ouvriers signalent la difficulté de se porter volontaire : certains ouvriers voient ces volontaires comme des « traîtres ».

Il y a un cas particulier d'une femme volontaire de Gnome et Rhône partie en Allemagne le 23 mars 1943 et revenue le 24 mars 1944. Sur ces fiches de personnel, il y a plusieurs informations très intéressantes : c'est une perceuse divorcée avec deux enfants à charge. On peut donc supposer que si cette ouvrière part c'est pour subvenir aux besoins de ses deux enfants. Les femmes ne sont pas assujetties au Service de Travail Obligatoire.



**Figure 32- Fiches de personnel d'une ouvrière partie pour la Relève<sup>221</sup>**

Dans un document, est décrit l'envoi de main-d'œuvre en Allemagne<sup>222</sup>. Il y est écrit que les Allemands ont d'abord demandé 350 000 ouvriers, dont 150 000 spécialistes. Le premier chiffre a été ramené à 250 000. Au moment de la rédaction de ce descriptif, il est écrit que 50 000 ouvriers sont partis dont 17 000 spécialistes. D'abord les volontaires sont pris puis pour les autres « **la désignation est faite par l'administration** ». On peut y percevoir le basculement du volontariat au Service de Travail Obligatoire. Les autorités allemandes précisent qu'elles

<sup>221</sup> Fiches de personnel d'une ouvrière partie pour la Relève, Archives de Villaroche, Boîtes 424AH2, doc 29.

<sup>222</sup> Description de l'envoi de main-d'œuvre en Allemagne, date inconnue, Archives de Villaroche, Boîte 424AH4, doc 58.

entendent prélever « le nombre maximum d'ouvriers qu'on puisse prendre sans arrêter l'entreprise ».

Dans un rapport, il est précisé que « malgré l'énorme propagande, les départs pour le Reich d'ouvriers qualifiés sont bien inférieurs à toutes les prévisions. Il est certain que les appels à la radio et les articles de journaux ne changeront rien. L'ouvrier de valeur professionnelle affirmée est hostile à tout déplacement en Allemagne et ce n'est pas la méthode préconisée de départ en groupe qui changera cet état des choses »<sup>223</sup>. Ce mouvement de Relève ne paraît pas avoir été soutenu par la Direction : « En Octobre 1942, j'ai fait un tel freinage à la Sauckel-Action qui emmenait les ouvriers en Allemagne que nos usines de Kellermann ont été pendant deux heures cernées par les soldats allemands armés de mitrailleuses afin de faire une démonstration contre la direction Gnome et Rhône réputée gaulliste, anti-allemande par l'Occupant »<sup>224</sup>.

Malgré cela, le volontariat échoue, trop peu d'ouvriers selon le régime nazi se sont portés volontaires (300 000 dont 40 000 femmes<sup>225</sup>). Il y a donc la mise en place de la conscription obligatoire puis du Service de Travail Obligatoire.

## **B/ Les désignés : S.T.O. : conditions et nombres**

Le 22 août 1942, Sauckel (Commissaire général du *Reich* pour l'emploi de la main-d'œuvre) propose une directive pour mettre fin au volontariat et instaurer un recrutement forcé. Celle-ci n'est jamais instaurée en France, mais le gouvernement de Vichy propose une alternative avec la « conscription obligatoire ». Sauckel réclame 250 000 travailleurs dont 150 000 travailleurs qualifiés. Très peu d'ouvriers français partent volontairement. Instaurée le 4 septembre 1942, la conscription obligatoire est le prologue du S.T.O. Elle repose sur la loi sur l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre. Elle consiste à réquisitionner tous les ouvriers pour qu'ils travaillent dans les usines de la zone

---

<sup>223</sup> Rapport d'ordre général, 1<sup>er</sup> septembre 1942, Archives de Villaroche, Boite 424AH4.

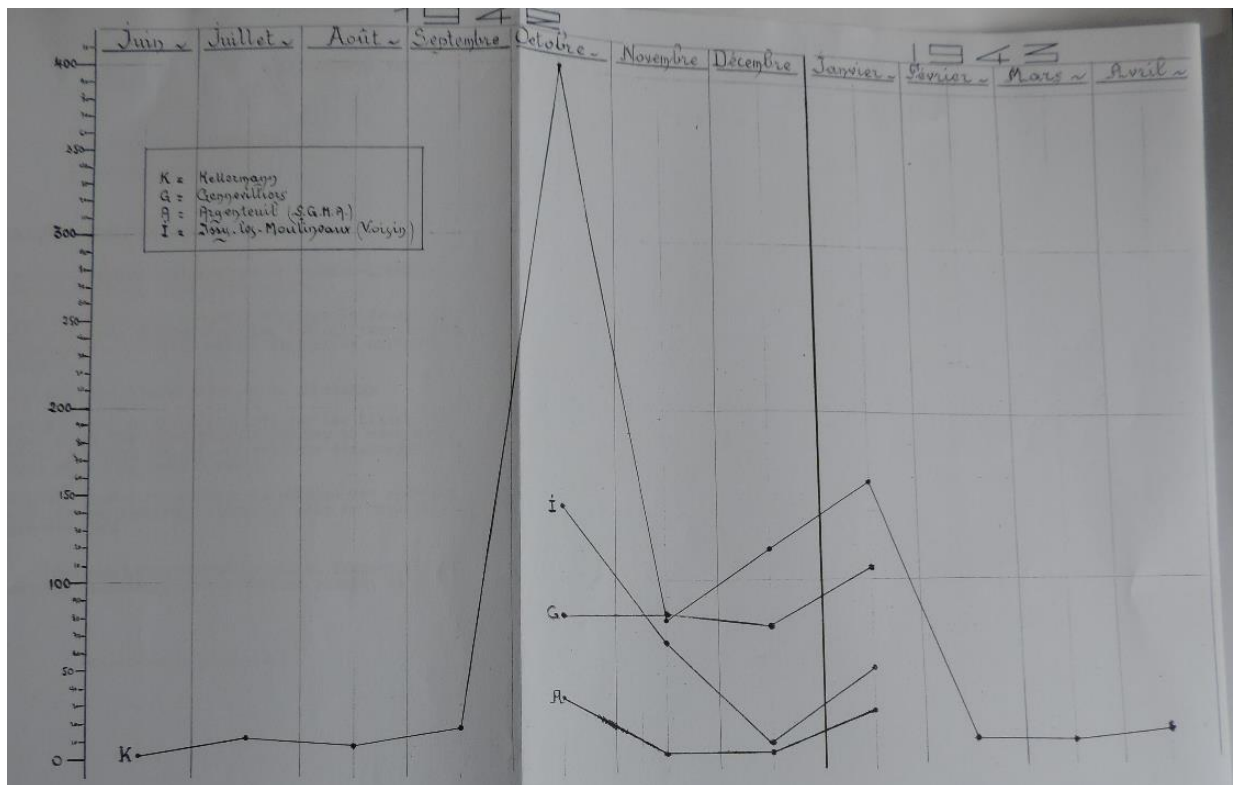
<sup>224</sup> Audition de M. Verdier, 4 octobre 1944, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse 1, doc 83.

<sup>225</sup> Garnier, *La main d'œuvre française exploitée par le III<sup>ème</sup> Reich*, Caen, Centre de Recherche d'histoire quantitative, 2003, 704 pages.



occupée et en Allemagne. Elle concerne les hommes français entre 18 et 50 ans et les femmes françaises entre 18 et 35 ans. Ces Français pourront « être assujettis à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation ». Certaines personnes peuvent être exemptées comme les agriculteurs, les artisans, les soutiens de famille (salaire unique au sein de la famille), les militaires, les inaptes physiques, les Alsaciens, les Lorrains, les originaires des colonies, les juifs, les personnes de couleur...

Pour parer à cela, le régime de Vichy met en place le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) le 16 février 1943. Ce projet existe depuis automne 1941 et c'est la loi du 4 septembre 1942 qui permet sa mise en place. Il concerne tous les hommes en âge de travailler et plus seulement les ouvriers. Avant d'envoyer les travailleurs de Gnome et Rhône en Allemagne, il y a plusieurs étapes : le recensement des ouvriers, la nomination des requis sur des listes (faites par les entreprises), la visite médicale pour valider les capacités des ouvriers, la signature du contrat, la convocation pour le départ en train (provenant du *Deutsche Vermittlungstele* : Bureau de Placement allemand) et le départ pour l'Allemagne. Le premier convoi pour le S.T.O. se déroule en avril 1942 : vingt-quatre travailleurs de Kellermann sont envoyés en Allemagne. Un contrat de S.T.O. dure deux ans.



**Figure 33- Courbes des ouvriers partis pour le S.T.O.<sup>226</sup>**

Dans ces courbes dressées, nous pouvons comprendre de nombreuses choses. D'abord le besoin de connaître le nombre exact d'ouvriers partis selon leur usine d'origine. Les différentes usines représentées sont Kellermann, Gennevilliers, Argenteuil et l'usine d'Issy-les-Moulineaux (du groupe Voisin dont Gnome et Rhône a la gérance). Les départs d'ouvriers sont proportionnels au nombre d'ouvriers dans l'usine. Kellermann est l'usine d'où il y a le plus de départs : 400 en octobre 1942. On peut aussi voir que les départs ont commencé à Kellermann bien avant les autres usines et continuent bien après. On peut supposer que c'est à Kellermann qu'il y a le plus d'ouvriers professionnels et que ce sont eux qui intéressent le plus les Allemands.

<sup>226</sup> Courbes des ouvriers partis pour le S.T.O. différenciés par leur usine, juin 1942 à avril 1943, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 2.

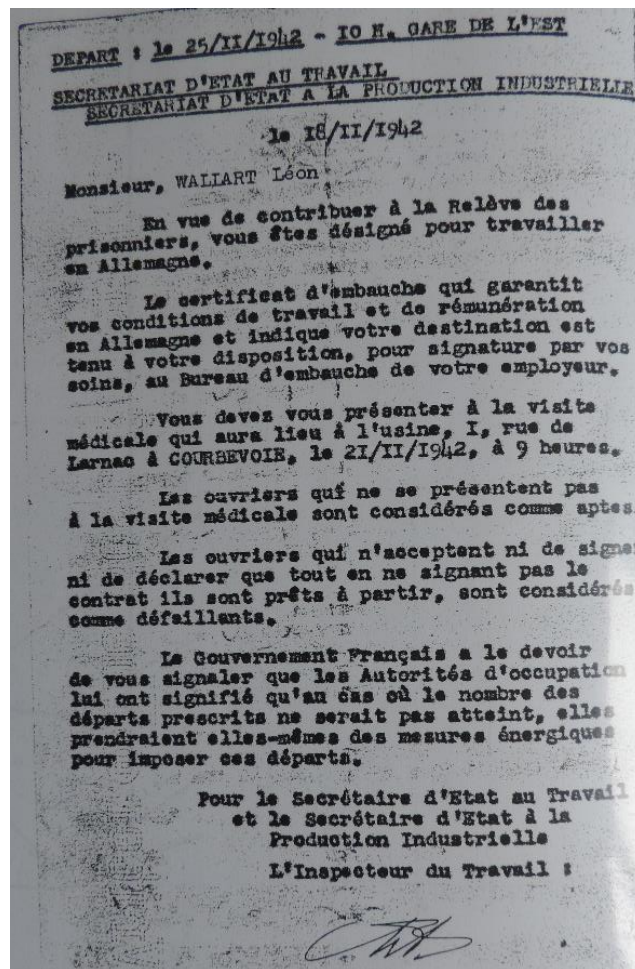


Figure 34- Fonctionnement du S.T.O.<sup>227</sup>

Gnome et Rhône envoie plus de 1 500 salariés en Allemagne, dont 800 venant de Kellermann et 350 de Gennevilliers<sup>228</sup>. Ce sont aussi bien des ouvriers qualifiés que non qualifiés qui partent. 200 000 Français sont envoyés en Allemagne entre octobre et décembre 1942. En juillet 1944, 900 ouvriers travaillent dans des camps en Allemagne. Sont envoyés au S.T.O. en Allemagne, des personnes qui n'ont pas respecté le règlement de l'usine ou qui sont des opposants politiques comme les communistes ou les syndicalistes. Les ouvriers Gnome et Rhône travaillent alors dans les usines de B.M.W. et de Sauckel, à Munich ou à Berlin. En juillet 1944, il reste encore 900 ouvriers en Allemagne à

<sup>227</sup> Lettre de l'inspecteur du travail pour un ouvrier désigné pour le S.T.O., 25 novembre 1942, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 1.

<sup>228</sup> Boucheny, *Les Parisiens en résistance*, Paris 13e, Geai Bleu, Editions CRIS, 2013, 197 pages.



Munich, dans le camp d'Allach, le camp de Leopoldstrass et le camp de Riesenfeld.

R E C A P U T U L A T I O N. -	
<u>CAMP de RIESENFELD</u>	
KELLERMANN .....	167
GENNEVILLIERS .....	NEANT
ARGENTEUIL .....	23
VOISIN .....	14
ARNAGE .....	NEANT
	----- 204
<u>CAMP de LEOPOLDSTRASSE</u>	
KELLERMANN .....	NEANT
GENNEVILLIERS .....	104
ARGENTEUIL .....	2
VOISIN .....	10
ARNAGE .....	NEANT
	----- 116
<u>CAMP d'ALLACH</u>	
KELLERMANN .....	132
GENNEVILLIERS .....	12
ARGENTEUIL .....	2
VOISIN .....	42
ARNAGE .....	31
	----- 219

Figure 35- Récapitulatif des ouvriers de Gnome et Rhône en Allemagne<sup>229</sup>

Les ouvriers ne s'attendent pas à être désignés pour le S.T.O. : « De retour de vacances le 23 juillet 1943, j'appris que mon fils devait passer la visite médicale au Bureau Allemand. Il y alla confiant dans ce qu'on lui avait dit, car il possédait toutes les pièces en règle lui permettant de rester aux Usines de Gnome et Rhône au même titre que ses camarades. Mais contrairement à son attente, il lui fut délivré un contrat pour Berlin [...]. Le 4 août, nous recevons une convocation pour le bureau allemand et mon fils reçut l'ordre de partir sans délai ; le lendemain matin la Gestapo était chez lui. J'ai oublié de vous dire qu'il était marié et que sa femme attendait un bébé deux mois plus tard »<sup>230</sup>. Ce témoignage montre l'incompréhension face à cet événement et surtout l'impossibilité générale de se soustraire au S.T.O.

<sup>229</sup> Récapitulatif des ouvriers en Allemagne par camp et par usine, date inconnue, Archives de Villaroche, Boite 424AH4, doc 77.

<sup>230</sup> Témoignage d'un ouvrier, 10 octobre 1944, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse 1, doc 23.

Pourquoi les travailleurs de cette époque partent en Allemagne sans résister à cette « déportation » ? Il y a de nombreuses raisons pour justifier l'obéissance : être dans la légalité, les pressions familiales, les pressions sur l'avenir professionnel, la solidarité ouvrière (si l'on ne part pas, un autre part), l'opportunité d'avoir un enrichissement professionnel, la pression morale de l'Église et enfin la peur des sanctions. La vie quotidienne des ouvriers du S.T.O. est très difficile : ils sont logés dans des camps où les conditions d'hygiène sont déplorables (absence d'eau chaude ou de chauffage). Les usines allemandes sont bombardées par les alliés et de nombreux ouvriers meurent au S.T.O. Les familles en France envoient des vêtements aux ouvriers en Allemagne... Les ouvriers utilisent le marché noir pour se vêtir et pour manger. Le retour du S.T.O. est très compliqué : les ouvriers ayant terminé leur contrat du S.T.O. ne sont pas immédiatement rapatriés. De plus, les ouvriers sont séparés de leur famille. Ils travaillent 54 heures par semaines en août 1942 et 72 heures par semaines en août 1944.

Un ouvrier témoigne de ces difficultés : « [Le 17 octobre 1942 je suis parti en Allemagne comme requis, j'ai été réformé le 17 novembre même année \[...\] j'ai aussitôt demandé à avoir un entretien \[...\] mes camarades m'ayant demandé à mon départ de Munich d'intervenir en leur faveur auprès de la direction \[...\] J'expliquais donc les conditions désastreuses dans lesquelles mes camarades vivaient](#) »<sup>231</sup>. Le S.T.O. met en place deux logiques superposées : celle de la réquisition en Allemagne et celle de l'exploitation sur place. C'est une « épée de Damoclès perturbatrice »<sup>232</sup>. Le S.T.O. va réveiller la combativité ouvrière.

Il est intéressant de comprendre comment les travailleurs de Gnome et Rhône réagissent aux désignations pour le S.T.O. : « [Au cours de la nuit dernière, les directions des Usines G & R, 70 bd Kellermann, ont fait apposer dans les divers ateliers une cinquantaine d'affiches ronéotypées mentionnant les noms de 445 ouvriers qui doivent partir dimanche prochain en Allemagne pour y travailler. Il](#)

---

<sup>231</sup> Rapport critique sur le S.T.O., 28 septembre 1944, Archives Nationales, Boîte Z/787/5615, liasse 1, doc 20.

<sup>232</sup> Chevandier et Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises pendant l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, 523 pages.

s'agit de spécialistes célibataires de plus de 21 ans ou mariés sans enfant qui ont été désignés d'office par l'inspecteur du travail en accord avec le représentant des autorités d'occupation. Cette mesure a causé une vive émotion parmi le personnel de cette usine et a été l'objet de commentaires variés, mais généralement défavorables. Cependant ce matin, chacun a regagné son poste et le travail se poursuit dans le calme. On observe toutefois une certaine nonchalance dans l'ensemble du personnel »<sup>233</sup>.

Pour palier au manque d'ouvriers désignés, l'occupant n'hésite pas à venir chercher les ouvriers directement dans les usines : « Les Allemands venaient chercher les ouvriers avec des autobus sans rien dire. Il y avait toujours des gars qui faisaient le guet. Quand ils voyaient arriver les autobus, ils donnaient le signal, tout le monde partait, tout le monde se sauvait, mais ils arrivaient quand même à en emmener »<sup>234</sup>. Cela montre une solide solidarité chez les travailleurs de Gnome et Rhône. Un autre témoignage assez long décrit ce que c'est de vivre le S.T.O. : « J'étais sur la liste de fin janvier 1943 qui devait aller à Munich [...] Nous sommes arrivés une demi-heure trop tard à la gare de l'Est-ce jour-là. On a été mis de côté par la Gestapo, insultés et mis en demeure d'être présents le lendemain [...] je suis resté à Berlin jusqu'au mois de mai 1945 [...] c'était déjà des combines pour échapper au S.T.O., se passer de la toile émeri avec une machine ici au Gnome, se blesser grièvement, pour ne pas être sur les listes »<sup>235</sup>. Cela montre à quel point les ouvriers veulent échapper au S.T.O.

Sur ordre de l'Allemagne et du régime de Vichy, ce sont près de 650 000 requis au S.T.O. qui partent travailler en Allemagne. La mise en place du S.T.O. désorganise les usines. Cela perturbe la production et nuit à l'Allemagne<sup>236</sup>. Le S.T.O. va évidemment amener une résistance de la part des ouvriers qui vont être durement réprimés. Les travailleurs cherchent à s'affranchir du S.T.O. malgré les risques.

---

<sup>233</sup> Note sur les réactions des travailleurs de Gnome et Rhône, 1<sup>er</sup> octobre 1942, Archives de la préfecture de police, B-46-F, doc 6.

<sup>234</sup> Gérome, *De Gnome et Rhône à la SNECMA, la traversée de la guerre*, Le temps des Cerises, 140 pages.

<sup>235</sup> *Idem.*

<sup>236</sup> Azéma et Wieviorka, *Vichy (1940-1944)*, Paris, Perrin, 2000, 374 pages.

## C/ La répression des ouvriers réfractaires



Figure 36- Convocation pour le S.T.O.<sup>237</sup>

Il y a de nombreuses façons de protester contre le S.T.O pour les travailleurs de Gnome et Rhône. Ils vont manifester à plusieurs reprises : « Aux usines de Gnome et Rhône Kellermann, des équipes sont en voie de formation, mais la résistance est très vive dans certains ateliers, d'après des renseignements recueillis chez des ouvriers de l'usine de Gennevilliers »<sup>238</sup>. Il y a aussi des révoltes d'ouvriers dans les gares. Ils crient : « Vive De Gaulle ! », « A bas Pétain ! », « A bas les boches ! ». Ils chantent la Marseillaise. Les incidents au départ des trains sont d'abord rares puis ils se multiplient dès 1943<sup>239</sup>.

Dans un rapport de l'*Oberfehshaberber West* du 10 avril 1943, il est écrit : « Ces derniers temps, le départ des ouvriers français a donné à plusieurs reprises à de sérieuses manifestations hostiles à l'Allemagne. La police n'empêcha ni les inscriptions insultantes sur les wagons ni les gestes menaçants à l'égard des troupes allemandes ni les chants communistes proférés à l'adresse des soldats

<sup>237</sup> Convocation pour le S.T.O., 19 janvier 1943, Archives de Villaroche, Boite 424AH1, doc 10.

<sup>238</sup> Note sur les départs en Allemagne, 30 septembre 1942, Archives de Villaroche, Boite 424AH4, doc 60.

<sup>239</sup> Voir annexe 3 (catégories socio-professionnelles des réfractaires).

allemands »<sup>240</sup>. Une des façons de protester est aussi de ne pas se présenter au départ du train, mais aussi de prendre le maquis même s'il faut relativiser le nombre d'ouvrier réfractaires qui prennent le maquis. Il y a trois réfractariats<sup>241</sup>. D'abord le préventif (avant la procédure), l'immédiat (pendant la procédure) et le différé (s'enfuir d'Allemagne ou ne pas retourner en Allemagne après la fin de la permission).

The image shows a handwritten form on a piece of paper. At the top left, it says '7ème liste' and at the top right, '030.123'. The name 'MARTINET' is written in large letters, with 'André' written to its right. Below the name, the profession is 'Tourneur de précision', the address is '18. Rue de l'ali Kao 20', and the birthplace is 'Voves (E et L)'. The birth date is '3.5.20.'. Nationality is 'FR.', and there are checkboxes for 'marié' and 'Enfants'. The entry date is '25.3.41.'. The 'Cause du départ' field is empty. At the bottom, there is a section titled 'REFERENCES' with the handwritten text 'pas venu'.

**Figure 37- Fiche d'un ouvrier désigné sur la 7ème liste du S.T.O. qui ne s'est pas présenté pour le départ<sup>242</sup>**

Les lois du 11 juin et du 26 août 1943 sanctionnent les manquements aux obligations relatives au S.T.O. La police française et l'armée allemande n'hésitent pas à faire irruption dans les ateliers de Gnome et Rhône pour menacer les ouvriers, comme le 22 août 1943 par exemple. Des otages sont pris jusqu'à ce que l'on arrête les meneurs résistants. La désobéissance au S.T.O. est punie de plusieurs façons : exclusion de Gnome et Rhône, amendes ou peines de prison

<sup>240</sup> Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie de 1942-1945*, Paris, CNRS, 2010, 592 pages.

<sup>241</sup> Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup, les Français requis au travail en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, 387 pages (voir annexe 4).

<sup>242</sup> Fiche d'un tourneur de précision, Archives de Villaroche, Boite 424AH2, doc 23.



comme c'est précisé dans les convocations par exemple. Les réfractaires au S.T.O. sont recherchés par la police. Dès janvier 1943, on appelle cela la « chasse active ». Seulement 10 % des réfractaires rejoignent la Résistance en prenant le maquis<sup>243</sup>. Un ouvrier écrit dans un témoignage très tardif : « En novembre 1942, l'usine m'a désigné pour partir en Allemagne au titre de la "Relève". Après différentes actions au sein de l'entreprise (protestations, arrêts de travail, refus de partir), nous sommes contraints par la menace d'une suppression d'emploi et de tickets d'alimentation de partir pour l'Allemagne »<sup>244</sup>.

SECRETARIAT D'ETAT au TRAVAIL  
INSPECTION DU TRAVAIL

ETAT FRANCAIS

ème circonscription  
ème section

à Monsieur  
domicilié à  
rue  
n°

Monsieur,

Il est établi par l'attestation de votre employeur que vous avez cessé d'être présent au travail dans l'établissement ci-dessous indiqué.

Vous avez, dans ces conditions, contrevenu aux dispositions de l'arrêté du 19 septembre 1942, pris pour l'application de la loi du 4 du même mois, relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre, aux termes duquel il est interdit à toute personne employée dans un établissement soumis aux dispositions du 1er alinéa de l'article 5 de la loi susvisée, de quitter son emploi sans l'autorisation préalable de l'Inspecteur du Travail.

Vous devez immédiatement rejoindre l'établissement pour y reprendre votre travail, faute de quoi vous seront appliquées les sanctions ci-après prévues par l'article 12 de la loi du 4 septembre 1942 susvisée :

ARTICLE 12 : Toute personne qui enfreint la présente loi ou les mesures prises pour son application sera passible d'un emprisonnement de six jours à cinq ans et d'une amende de seize à trente mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'employeur ou son représentant  
(signature)

Cachet de l'établissement

l'Inspecteur du Travail,

Figure 38- Modèle de lettre adressée aux réfractaires<sup>245</sup>

<sup>243</sup> Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie de 1942-1945*, Paris, CNRS, 2010, 592 pages.

<sup>244</sup> Lettre d'un ouvrier partis pour le S.T.O., 6 décembre 1980, Archives de Villaroche, 424AH4, doc 67.

<sup>245</sup> Modèle de lettre adressée aux réfractaires, Archives de Villaroche, Boite 424AH4, doc 72.

Les archives de la préfecture de police sont très intéressantes pour comprendre cette répression contre les réfractaires : « La désignation de la main-d'œuvre spécialisée pour les usines d'outre-Rhin se poursuit dans la plupart des établissements suivant les dispositions de la loi du 4 septembre 1942... Chez Gnome et Rhône, 70 boulevard Kellermann à Paris, sur 410 spécialistes désignés en premier lieu, 111 ont été reconnus inaptes à la visite médicale, 204 ont signé leur contrat, mais 95 s'y refusent encore. Parmi ces derniers, 40 environ n'ont pas repris le travail. À noter que dans cet établissement : 12 ouvriers sont partis dimanche dernier 4 octobre pour Munich et 102 hier, le 6 octobre pour la même destination »<sup>246</sup>. Cette note montre un refus important du S.T.O.

Une autre note explique comment les autorités allemandes et françaises réagissent au refus des ouvriers de partir en Allemagne : « En vue de récupérer les ouvriers défailants désignés pour aller travailler en Allemagne, les services de police allemande ont effectué samedi dernier de 12 h à 13 h 15 un pointage du personnel aux Etablissement Gnome et Rhône boulevard Kellermann. Cette opération n'ayant pas donné les résultats escomptés, la direction de ces établissements a invité, par télégramme adressé à leur domicile les 35 ouvriers réfractaires à se présenter aujourd'hui à 10 h au bureau d'embauche de l'usine. Six d'entre eux seulement ont répondu à cette invitation et ont immédiatement signé leur contrat de travail en Allemagne. Les autorités allemandes, s'étant présentées à nouveau ce matin aux usines, ont été informées de ce résultat. Elles ont estimé que plusieurs autres ouvriers réfractaires étaient susceptibles de répondre à l'invitation qui leur était faite et ont décidé de reporter à demain le nouveau pointage prévu pour aujourd'hui. D'autre part, en accord avec la direction, les autorités allemandes envisagent de remplacer, le cas échéant, les ouvriers restés réfractaires par d'autres ouvriers qui, primitivement reconnus inaptes seront déclarés bons à la suite d'une contre-visite médicale »<sup>247</sup>. Cette note explique pourquoi de nombreuses listes sont réalisées, modifiées et refaites selon ceux qui sont désignés qui ne viennent pas et qui donc sont remplacés par d'autres.

---

<sup>246</sup> Note sur le refus du S.T.O., 7 octobre 1942, Archives de la préfecture de police, B-46-F, doc 5.

<sup>247</sup> Note sur les ouvriers défailants, 26 octobre 1942, Archives de la préfecture de police, B-46-F, doc 9

Une autre note montre jusqu'où la répression des ouvriers défaillants peut aller jusqu'à une prise d'otage pour faire pression sur les ouvriers. La menace en plus d'être physique joue sur la psychologie des travailleurs : « Ce matin 10 des membres de la police allemande accompagnée de militaires en arme se sont présentés à la direction des usines G & R 14 boulevard Louis Seguin à Gennevilliers en vue de procéder à la réquisition d'une partie du personnel en remplacement des 51 ouvriers défaillants de cette usine qui avaient été désignés pour aller travailler en Allemagne. Ces 51 ouvriers ayant quitté depuis lors les Établissements Gnome et Rhône, les autorités d'occupation ont réquisitionné d'office ce matin 46 autres ouvriers sans considération d'âge ou de situation de famille. 5 d'entre eux avaient signé précédemment un contrat de travail et étaient en instance de départ. Ces 46 ouvriers ont été emmenés en camion vraisemblablement à la caserne Mortier. Leur départ est prévu pour ce soir par la gare de l'Est. En vue de parer à des défaillances possibles de la part d'un certain nombre d'entre eux, 17 autres ouvriers ont été pris en otage et ne seront relaxés que si la totalité des ouvriers réquisitionnés se présente au départ. Ces opérations ont causé une animation assez vive parmi le personnel de l'usine. Cependant le travail s'est poursuivi toute la journée sans incident »<sup>248</sup>.

Le nombre des réfractaires est estimé à 260 000<sup>249</sup>. Malgré cette répression, on peut se demander si les directeurs ont tenté de protéger certains travailleurs de chez Gnome et Rhône.

### **D/ Les ouvriers sauvés et protégés ?**

Dans les archives se trouvent de très nombreuses listes « de divers indisponibles ». Les travailleurs de Gnome et Rhône désignés qui partent pour l'Allemagne doivent passer des visites médicales. Le médecin du travail doit donner son accord ou son désaccord pour le départ. Voyant les très nombreux motifs de ne pas partir au S.T.O. et les très longues listes des divers

---

<sup>248</sup> Note sur une prise d'otage, 17 décembre 1942, Archives de la préfecture de police, B-46-F, doc 10.

<sup>249</sup> Garnier, *La main d'œuvre française exploitée par le III<sup>ème</sup> Reich*, Caen, Centre de Recherche d'histoire quantitative, 2003, 704 pages.

indisponibles, nous pouvons supposer que cela permet de protéger de nombreux ouvriers du départ forcé en Allemagne. Il y a des raisons par rapport à l'âge (ne pas avoir plus de 50 ans), par rapport aux origines (ne pas venir des colonies : par exemple de Martinique, ne pas être juif, alsacien ou Lorrain, ne pas être russe), à la situation militaire (ne pas être réformé, ou ancien prisonnier de guerre), à la situation maritale (ne pas être marié) ou familiale (ne pas avoir d'enfants à charge), à la situation professionnelle (ne pas être déjà parti au S.T.O. ou ne pas avoir été volontaire), à la santé (ne pas être inapte physique, blessé ou malade)...

LISTE DES DIVERS INDISPONIBLES	
( TAXATION 150 )	
BENJAMIN Roland	Parti travailler en Allemagne le 4.12.42 (Citroën)
BERTIN Jean	Prisonnier de guerre 39/40 libéré
BONNET Paul	Prisonnier de guerre 39/40 libéré
BONNIN Gaston	Désigné à tort. Inapte liste antérieure.
BOREL Henri	Prisonnier de guerre 14/18
BOUCHET Jules	Séjour 6 mois Allemagne du 10.1.42 au 20.7.42
BOUDINEL Robert	Parti volontairement MUNICH le 24.II.42
BOURGUIGNON Paul	Homme de couleur
BUSSON Charles	Séjour 1 an Allemagne du 26.9.41 au 31.10.42
CARPENTIER Georges	Marié depuis moins de deux ans.
CLEMENT Lucien	Prisonnier de guerre 39/40 Libéré
COCHOIS Gabriel	Désigné à tort. Inapte liste antérieure
COTARD Georges	Remplacé par BROSSARD Louis
CRAMPILH Pierre	Annuités militaires
DENIAU René	Annuités militaires
DEPLANQUE Marcel	Revient d'Allemagne - Inapte définitif.
DERONZIER Emile	Parti volontairement Allemagne le 31.10.42
DUPRENE Robert	Séjour en Allemagne du 26.4.41 au 25.10.41
DUGAST Henri	Affecté B.M.W. PARIS. Accord Mr. JARRIER
DUR Robert	3 ans de service Armée française Accord Mr. AUBIN
DURST Georges	Age fictif plus de 50 ans, suiv.note Insp. trav
FARDET Léon	Affecté B.M.W. PARIS. Accord Mr. JARRIER.
FAIVRE Roger	Annuités militaires. Plus de 50 ans.
FERRAUGE Hubert	Parti travailler en Allemagne le 27.10.42
FOURMOND Camille	Autorisation Mr. Aubin, retour à la terre.
GACHET Léon	Divorcé, un enfant à charge.
GARDIEN Jean	Remplacé par AUSSERAY
GOURMELEN Henri	Annuités militaires, âge fictif 66 ans.
GROSJEAN Eugène	Désigné à tort. Inapte liste antérieure
GUYOT Louis	Marié depuis moins de deux ans (5.11.41)
HENNEGUY Marcel	Agé de moins de 21 ans (29.8.22)
INQUIMBERT Léon	Annuités militaires, âge fictif 60 ans
JOHNSTON René	Marié depuis moins de 2 ans.
KOU Guy	Affecté B.M.W. PARIS. Accord Mr. JARRIER.
KRATZ Albert	Prisonnier de guerre 39/40 libéré.
LAPOULLE Roger	Désigné à tort. Inapte liste antérieure.
LEBLANC André	Prisonnier de guerre 39/40 libéré
LEMASSEON Georges	Dispensé par Mr. JARRIER pour situation de famille
LEPESME René	Age fictif 54 ans.
MERCERON Joseph	Marié depuis moins de 2 ans (23.5.42)
MEYER André	Marié depuis moins de 2 ans (1.8.42)
MICHAUT Marcel	Dispensé par Inspection du Travail (maraficher)
MOREAU Georges	Désigné à tort. (Dessinateur au Contrôle et non et
MOURET Raymond	Marié un enfant à charge
MOUSSET Jean	Démobilis. récente, sursis 1 mois (du 3.12.42)
MULLER Emile	Alsacien
PANCRASSIN Joseph	Homme de couleur

Figure 39- Liste des divers indisponibles en 1942<sup>250</sup>

<sup>250</sup> Liste des divers indisponibles, 14 décembre 1942, Archives de Villaroche, Boite 421AH1, doc 7.

Un témoignage permet d'appuyer cela : « Il fallait que Gnome et Rhône fournisse tant de travailleurs pour partir en Allemagne... On m'a indiqué que j'étais partant pour l'Allemagne [...] Le jour où l'on devait passer la visite, moi je m'étais arrangé, je m'étais fait faire un certificat en allemand par un docteur complaisant que j'étais inapte [...] Au moment de l'appel, voilà que je n'étais pas sur la liste. Mais c'était un autre qui était à ma place sur la liste. J'étais un peu gêné [...] le sous-chef du personnel m'a dit « fais-toi petit puis retourne à ta place ! » et après j'ai été soulagé parce que celui qui était parti à ma place n'est pas parti »<sup>251</sup>.

Selon les archives et notamment les déclarations des différents directeurs, les usines à cette époque embauchent de très nombreux « improductifs ». Ce qui peut paraître surprenant à cette époque c'est cette augmentation très importante des travailleurs de Gnome et Rhône pendant la guerre. En effet, avant la guerre le nombre du personnel des usines de Gnome et Rhône est de 10 000 personnes environ. Le personnel en 1940 est de 14 000 personnes et atteint en 1944, 25 000 personnes. Comment peut-on expliquer cette augmentation ? De nombreuses archives expliquent cela par l'embauche d'ouvriers « improductifs ». « Improductifs » veut dire qui ne produit pas : ce sont des ouvriers qui ne sont pas qualifiés (qui ne connaissent pas le travail qu'on leur demande) et qui sont embauchés juste pour leur protection.

Les usines recrutent de nombreux ouvriers et manœuvres non compétents, mais qui se trouvent dans une situation irrégulière par rapport aux lois sur le travail en Allemagne. Les « improductifs » sont des réfractaires du S.T.O., des prisonniers évadés, des Alsaciens Lorrains, des israélites, des ouvriers non repartis en Allemagne pendant leur permission, élèves de grandes écoles<sup>252</sup>... À Kellermann, plus de 500 réfractaires sont embauchés<sup>253</sup>. À Argenteuil, il y en a à peu près 300<sup>254</sup>. À Gennevilliers, il y en a 150<sup>255</sup>. Au Mans, il y a 100 improductifs.

---

<sup>251</sup> Gérome, *De Gnome et Rhône à la SNECMA, la traversée de la guerre*, Le temps des Cerises, 140 pages.

<sup>252</sup> Audition de M. Blanc (directeur de l'usine de Limoges), 17 janvier 1945, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse1, doc 48.

<sup>253</sup> Audition de M. Richard, 11 janvier 1945, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse1, doc 49.

<sup>254</sup> Audition de M. Laferrere (directeur de l'usine de Gennevilliers), 9 janvier 1945, Z/787/5615, liasse1, doc 51.

<sup>255</sup> Audition de M. Germinet, 8 janvier 1945, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse1, doc 53.



Enfin, à Limoges il y en a 1 000<sup>256</sup>. En 1944, cela donne à peu près 40 % d'improductifs. Les directeurs d'usines par cela les protègent de la déportation.

De plus, il y a un échange d'ouvriers entre les usines. En effet, si un travailleur de Gnome et Rhône rencontre des ennuis dans une usine avec la direction ou avec les autorités, il demande sa mutation dans une autre usine et il disparaît. Il ne peut être pourchassé.

Il y a aussi la mise en place de chantiers forestiers qui sont organisés pour les ouvriers des groupements forestiers dans les Landes, en Sologne et à Toury où on emploie les quelques centaines d'ouvriers qui souhaitent y aller. Dès ce moment-là, ces chantiers forestiers permettent à des ouvriers ou à des juifs d'échapper à la Gestapo<sup>257</sup>. Malgré cela de nombreux ouvriers partent désignés pour le S.T.O.

Le 4 janvier 1944, il y a un échec des politiques de réquisitions. Les demandes d'ouvriers nettement supérieures aux nombres d'ouvriers réellement envoyés en Allemagne. Il faut revenir au volontariat.

Dans cette période d'Occupation, nous avons vu que la vie quotidienne est très difficile à de nombreux niveaux. En effet, la collaboration se cristallise et les Allemands contrôlent chaque action qui se produit dans les usines de Gnome et Rhône. Malgré les relations commerciales entre la France et l'Allemagne, les Allemands sont mécontents de la production française. La direction de Gnome et Rhône mène des actions de résistance face à l'Occupant, mais aussi de collaboration. Les conditions de vie sont très compliquées pour les travailleurs de Gnome et Rhône. Il faut d'abord manger : c'est un des combats le plus important. Les travailleurs de Gnome et Rhône vont pratiquer la résistance à tous les niveaux de l'usine et n'hésitent pas à faire savoir leurs revendications.

L'occupant tente d'étouffer cela par une répression très sévère. La mise en place de la Relève et du S.T.O. va augmenter les difficultés psychologiques que subissent les travailleurs de Gnome et Rhône même si la direction met en place

---

<sup>256</sup> Résumé des auditions, 26 octobre 1944, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse1, doc 55.

<sup>257</sup> Procès-verbal de M. Verdier, 22 septembre 1944, Archives Nationales, Boite Z/787/5615, liasse1, doc 84.

une protection pour certains travailleurs. Le S.T.O. va amener une résistance plus générale des travailleurs de chez Gnome et Rhône. En 1944 va se produire un mouvement de libération de la France et des usines. La défaite de l'Allemagne se fait de plus en plus sûre d'abord avec la défaite de la campagne en Russie.

[MCours.com](https://www.mycours.com)